

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale
de La Cohésion Sociale du Nord

Mission Urgence Sociale,
Hébergement et Insertion

Affaire suivie par :
Martine BEAUMONT / Romain HECQUET
Tél : 03 20 18 33 49 / 33 89
Fax : 03 20 18 34 15

Courriel : ddc-mushi@nord.gouv.fr

La Directrice départementale
de la Cohésion Sociale

à

Mesdames et Messieurs
les porteurs de projets

Lille, le 5 Février 2014

Madame la Présidente / Monsieur le Président,

L'Etat lance un appel à projets pour l'exercice 2014 qui s'inscrit dans les orientations nationales du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale comme dans les orientations départementales telles que définies notamment dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI).

Votre organisation concourant depuis plusieurs années à la prévention contre l'exclusion, à l'insertion des personnes vulnérables et à la lutte contre la pauvreté, vous êtes invités en conséquence à transmettre aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Nord les projets, nouveaux ou renouvelés, portant sur les axes suivants :

- de manière générale, la prévention de l'exclusion ;
- l'action sociale en faveur des gens du voyage ;
- la veille sociale (accueil de jour, SIAO, équipe mobile...) ;
- l'hébergement d'urgence ;
- le logement adapté (pension de famille, résidence accueil, résidence sociale (AGLS)) ;
- l'animation des politiques d'hébergement et de l'inclusion sociale ;
- l'aide alimentaire (achat de denrées ou fonctionnement des structures).

Vous voudrez bien joindre à votre demande de subvention :

- le dossier Cerfa n°12156*03, joint, renseigné impérativement comme indiqué en annexe 1 ;
- les pièces justificatives prévues en page 3 du dossier Cerfa ;
- les différents documents justificatifs en complément du budget prévisionnel de l'action (fiche 3-2 du dossier Cerfa) tels que prévus en annexe 1 ;
- S'il s'agit d'une demande de renouvellement de votre action, les tableaux 1, 2, 3 et 4 prévus en annexe 2, renseignés comme indiqué en annexe 1, ainsi qu'un bilan simplifié et un compte-rendu financier provisoire de votre action en 2013 ;
- s'il s'agit d'une première demande, les tableaux 2 et 4 prévus en annexe 2, renseignés comme indiqué en annexe 1 ;

J'attire votre attention sur la nécessité de renseigner avec précision et rigueur le dossier Cerfa et les pièces justificatives demandées. En ce sens, **l'annexe 1 vise à présenter les informations à faire figurer impérativement dans votre dossier, dans un souci d'harmonisation des demandes et donc d'équité de traitement entre les porteurs de projets. Les dossiers incomplets ne pourront donner lieu à aucune attribution de subvention.**

L'ensemble des éléments ci-dessous est à transmettre pour le 7 Mars 2014, dernier délai :

- de préférence par voie électronique à ddcs-mushi@nord.gouv.fr et en copie à romain.hecquet@nord.gouv.fr ; martine.beaumont@nord.gouv.fr
- ou/et par voie postale à l'attention de Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale :

Direction départementale de la cohésion sociale
Cité administrative
Mission Urgence Sociale, Hébergement et Insertion
175, rue Gustave Delory
BP 82008
59011 LILLE Cedex

Enfin, concernant les actions soutenues par la DDCS en 2013, je vous rappelle qu'il vous revient de m'adresser pour le 30 juin 2014 au plus tard, conformément à l'acte attributif de subvention :

- le compte-rendu financier de l'action selon le modèle ci-joint ;
- les comptes approuvés ;
- le rapport d'activité.

Vous remerciant pour votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente / Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Annick PORTES